

Paris, le 20 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enquête sur la mise en œuvre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : des freins techniques, matériels et humains encore à lever

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et Intercommunalités de France se sont associées, pour la seconde fois depuis l'été 2020, pour réaliser un état des lieux de la mise en œuvre de l'obligation de réception et d'instruction dématérialisées des demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2022.

Parmi les écueils déjà identifiés en 2020, l'un des principaux était le risque de fragilisation de la chaîne d'instruction, notamment en raison de ruptures possibles de la chaîne dématérialisée, de perte du lien avec le pétitionnaire, ou encore de manque de moyens humains.

Cette nouvelle édition* permet aujourd'hui d'apporter sur ce point un certain nombre de réponses et d'identifier les principaux enjeux locaux et éventuels obstacles liés à cette obligation entrée en vigueur depuis un an déjà.

Les répondants mettent en évidence que les difficultés liées à la mise en place de la dématérialisation tiennent encore à des disparités en termes de préparation des services de l'État, à la mise à jour ou opérationnalité plus ou moins optimale de certains logiciels de traitement des demandes et aux dysfonctionnements de la plateforme nationale Plat'AU.

Ils soulignent également que l'équité territoriale en la matière ne sera pas garantie sans un accompagnement fort des services de l'État auprès des communes et intercommunalités les plus rurales. En effet, ces dernières ne sont pas encore suffisamment informées. De plus, elles ne disposent pas d'une couverture numérique satisfaisante ou de moyens humains et financiers à la hauteur du nombre de demandes et de l'accompagnement attendu par les pétitionnaires.

Les résultats témoignent néanmoins de l'espoir des communes et intercommunalités d'une dématérialisation plus aboutie, celles-ci voyant dans le dépôt dématérialisé un traitement des demandes à terme plus aisé.

L'AMF et Intercommunalités de France seront vigilantes à la levée des différents obstacles qui nécessite encore un accompagnement fort de tous les acteurs et de l'État pour tirer les bénéfices d'une dématérialisation des procédures tout en garantissant le maintien du contact avec les pétitionnaires.

[Retrouvez les résultats de l'enquête et la synthèse des résultats](#)

MÉTHODOLOGIE

**Deux enquêtes, l'une à destination des communes, l'autre à destination des intercommunalités, respectivement de 31 et 32 questions, ont été adressées à l'ensemble des communes et intercommunalités, y compris non adhérentes de l'AMF et d'Intercommunalités de France, le 19 octobre 2022. Les résultats ont été arrêtés 3 semaines après. À l'issue de cette enquête, 4774 communes ont répondu au questionnaire, dont 2342 partiellement et 2432 totalement. Pour les intercommunalités, 210 ont répondu au questionnaire, dont 131 partiellement et 79 intégralement.*